

21 & 22 MARS 2023

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, (UPEC)

- VU** le Code de l'éducation ;
- VU** le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- VU** la délibération du Conseil d'administration en date du 7 septembre 2022 par laquelle Monsieur Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 27 janvier 2023 ;
- VU** la décision cadre en date du 4 février 2022 portant sur les modalités techniques d'organisation du vote électronique en vue des scrutins institués pour les élections des représentants des personnels et des usagers au sein de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
- VU** l'avis du Comité électoral consultatif en date du 10 février 2023 ;
- VU** l'arrêté 2023-ELE-UPEC-02 en date du 13 février 2023 portant modalités d'organisation des élections pour le renouvellement complet des représentantes et représentants des usagers des Conseils centraux de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne ;
- VU** l'arrêté 2023-ELE-UPEC-03 en date du 13 février 2023 fixant le calendrier électoral pour le renouvellement complet des représentantes et représentants des usagers des Conseils centraux de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne ;



ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :

Sont déclarées recevables pour les élections des représentantes et des représentants des usagers aux Conseils centraux de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne organisées du mardi 21 mars 2023 à partir de 10 heures 00 jusqu'au mercredi 22 mars 2023 à 16 heures 00, les listes de candidatures suivantes :

→ 1.1. POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA) DE L'UNIVERSITÉ

	Collège Usagers
Nom de la liste	UPEC EN COMMUN
Nom de la liste	UNI : Etudiez, on s'occupe du reste
Nom de la liste	UNEF et associations étudiantes en commun pour défendre nos droits !
Nom de la liste	GENERATION ENVIRONNEMENT - ALTER ENERGIE ETUDIANTE
Nom de la liste	BOUGE TA FAC
Nom de la liste	U-GREEN

Membres des usagers,
Votez
en ligne,

pour élire vos représentantes et
représentants aux Conseils centraux
de l'Université



21 & 22 MARS 2023

→ 1.2. POUR LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE (CFVU) DU CONSEIL
ACADÉMIQUE DE L'UNIVERSITÉ

Nom de la liste	Collège	Collège Usagers
	Secteur	
Nom de la liste	Secteur 1 <i>Disciplines juridiques, économiques et de gestion</i>	1- UPEC EN COMMUN 2- UNEF et associations étudiantes en commun pour défendre nos droits ! 3- GENERATION ENVIRONNEMENT - ALTER ENERGIE ETUDIANTE 4- BOUGE TA FAC
	Secteur 2 <i>Lettres, sciences humaines et sociales</i>	1- UPEC EN COMMUN 2- UNEF et associations étudiantes en commun pour défendre nos droits ! 3- BOUGE TA FAC
	Secteur 3 <i>Sciences et technologies</i>	1- UPEC EN COMMUN 2- UNEF et associations étudiantes en commun pour défendre nos droits ! 3- BOUGE TA FAC
	Secteur 4 <i>Disciplines de santé</i>	1- UPEC EN COMMUN 2- BOUGE TA FAC

**Membres des usagers,
Votez
en ligne,**

pour élire vos représentantes et
représentants aux Conseils centraux
de l'Université



21 & 22 MARS 2023

→ **1.3. POUR LA COMMISSION DE LA RECHERCHE (CR) DU CONSEIL ACADÉMIQUE DE L'UNIVERSITÉ**

Nom de la liste	Collège	Collège Usagers
	Secteur	
Nom de la liste	Secteur 1 <i>Disciplines juridiques, économiques et de gestion</i>	1- Pour de meilleures conditions de travail et la défense des droits des doctorants et des doctorantes ! 2- ENERGIE ETUDIANTE
	Secteur 2 <i>Lettres et sciences humaines et sociales</i>	PAS DE LISTE DEPOSEE
	Secteur 3 <i>Sciences et technologies</i>	1- Pour l'amélioration des conditions de travail et la défense des droits des doctorants et doctorantes !
	Secteur 4 <i>Disciplines de santé</i>	1- BOUGE TA FAC

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage sur les campus de l'Université, ainsi que par une mise en ligne sur le site élections dédié.

Fait à Créteil, le 9 mars 2023

Le Président de l'Université

Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

Le Président de l'Université
Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC

Jean-Luc Dubois-Randé

**Membres des usagers,
Votez
en ligne,**

pour élire vos représentantes et
représentants aux Conseils centraux
de l'Université

